

ACTION URGENTE

INTERDICTION DE VOYAGER POUR UN DÉFENSEUR DES DROITS Les autorités émiriennes ont prononcé une interdiction de voyager contre Ahmed Mansoor, défenseur des droits humains et blogueur, l'empêchant ainsi d'assister à la cérémonie de remise du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme, en Suisse, le 6 octobre.

Les autorités des Émirats arabes unis empêchent **Ahmed Mansoor**, défenseur des droits humains et blogueur, de se rendre à la cérémonie de remise du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme, en lui imposant de manière arbitraire une interdiction de voyager. Finaliste de ce prix, il a été convié à assister à la cérémonie à Genève, en Suisse, le 6 octobre.

Les autorités émiriennes ont refusé de lui rendre son passeport, confisqué lors de son arrestation arbitraire en 2011. Ahmed Mansoor ne sera donc pas en mesure de se rendre à Genève pour la cérémonie. Il a reçu des explications contradictoires quant à la non-restitution de son passeport. L'interdiction de voyager prononcée à son encontre ainsi que la confiscation de son passeport constituent des atteintes au droit de circuler librement dont Ahmed Mansoor devrait pouvoir jouir en vertu du droit international relatif aux droits humains, étant donné que ces mesures ont été mises en place afin de le sanctionner pour les actions pacifiques qu'il mène en tant que défenseur des droits humains. Il est l'une des rares voix indépendantes qui dénoncent les violations des droits humains commises aux Émirats arabes unis.

Ahmed Mansoor, originaire de Doubaï, est depuis des années en butte à l'intimidation et au harcèlement en raison de son travail de défenseur des droits humains. Il a été condamné à trois ans de prison en 2011, à l'issue d'un procès inique, pour avoir « insulté » le président et le vice-président émiriens, ainsi que le prince héritier d'Abou Dhabi. Il est depuis lors menacé sur Facebook, Twitter et les réseaux sociaux par des personnes qui se vantent de vouloir le « décapiter » et affirment qu'il « devrait être pendu à un lampadaire ». Il a été agressé physiquement et a été la cible d'une campagne de diffamation qui a fait le tour des Émirats arabes unis sur les réseaux sociaux et par SMS, et le dénonce comme « traître ». Il est toujours sous étroite surveillance : son ordinateur, ainsi que ses comptes de messagerie et Twitter, ont été piratés, et son téléphone est sur écoute. Parfois, des véhicules de surveillance sont garés devant son domicile, pendant des semaines d'affilée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités émiriennes de lever sans délai l'interdiction de voyager prononcée à l'encontre d'Ahmed Mansoor, de lui rendre et de renouveler son passeport, et de l'autoriser à se rendre à Genève afin qu'il puisse assister à la cérémonie du prix Martin Ennals ;
- demandez-leur de garantir qu'il puisse exercer ses activités pacifiques en lien avec les droits humains sans craintes de harcèlement ni de représailles, et d'assurer sa protection conformément à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 OCTOBRE 2015 À :

Vice-président et Premier ministre
Mohammed Bin Rashed al Maktoum
Prime Minister's Office
PO Box: 212000
Dubai, Émirats arabes unis
Fax : +971 4 330 4044
Twitter : @HSHkMohd
Courriel (via le site):
<http://www.sheikhmohammed.com/vgn-ext-templating/v/index.jsp?vgnextoid=dec9001ff133e210VgnVCM1000004d64a8c0RCRD>
Formule d'appel : Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),

Ministre de l'Intérieur
Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan
Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near to Shaikh Zayed Mosque
POB : 398, Abu Dhabi
Émirats arabes unis
Fax : +971 2 402 2762/ +971 2 441 5780
Twitter : @SaifBZay
Courriel (via le site web) :
<https://www.moi.gov.ae/en/contactus/contactusform.aspx>
Formule d'appel : Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),

Copies à :
Ministre de la Justice
Hafed bin Jua'an Al Dhaheri
Ministry of Justice – Abu Dhabi
Al Khubirah, Sector 93
Street 5, P.O. Box 260
Abu Dhabi
Émirats arabes unis

Veillez adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

INTERDICTION DE VOYAGER POUR UN DÉFENSEUR DES DROITS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmed Mansoor est membre du Comité consultatif de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'ONG Human Rights Watch, et membre de la Commission consultative du Centre du Golfe pour les droits de l'homme. Depuis 2006, il rassemble des informations sur la situation des droits humains dans le pays, et s'exprime publiquement, à travers son blog, les réseaux sociaux, des entretiens dans les médias internationaux et des échanges avec des organisations de défense des droits humains et des organes de l'ONU, en faveur de normes internationales relatives aux droits humains.

Le 3 mars 2011, Ahmed Mansoor et des personnalités émiriennes ont adressé au président des Émirats arabes unis une pétition signée par un groupe de 133 citoyens de premier plan, notamment des avocats et des universitaires. Cette pétition réclamait une réforme politique dans le pays, notamment la mise en place du suffrage universel et l'attribution de pouvoirs législatifs étendus au Conseil national fédéral, organe quasi-parlementaire. En réaction, un mois plus tard, les autorités ont arrêté de manière arbitraire et emprisonné Ahmed Mansoor et quatre militants. Elles ont engagé des poursuites contre ces cinq hommes pour avoir « insulté publiquement » le président, le vice-président et le prince héritier d'Abou Dhabi, dans des commentaires postés sur des forums de discussion en ligne. Ahmed Mansoor et ses coaccusés ont été reconnus coupables le 27 novembre 2011, à l'issue d'un procès qui n'a pas respecté les normes internationales. Ahmed Mansoor a été condamné à trois ans de prison, mais a bénéficié, tout comme ses coaccusés, d'une grâce présidentielle le lendemain de leur condamnation.

Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a déclaré en septembre 2011 que la détention d'Ahmed Mansoor était arbitraire, et a demandé au gouvernement émirien de remédier à la situation, en le libérant et en lui accordant les réparations appropriées. Bien qu'il ait libéré Ahmed Mansoor, le gouvernement ne lui a fourni aucune forme de réparation. La grâce présidentielle n'a jamais été confirmée par écrit et on ignore si la condamnation a été effacée de son casier judiciaire.

Depuis sa libération, Ahmed Mansoor est en butte à l'intimidation et aux représailles. Il a été agressé les 11 et 17 septembre 2012 à l'université d'Ajman, où il étudiait le droit. Il semble que ses agresseurs cherchaient à l'intimider pour qu'il arrête ses études et cesse ses activités en faveur des droits humains. Après sa deuxième agression, Ahmed Mansoor a arrêté ses études.

En outre, les autorités ont omis depuis 2012 de lui fournir un « certificat de bonne conduite », document indispensable pour décrocher un emploi aux Émirats arabes unis ; le temps d'attente pour ces certificats est normalement de trois jours ouvrés.

D'autres formes de harcèlement infligées à Ahmed Mansoor sont notamment le retrait frauduleux de 124 000 euros de son compte bancaire et le vol de sa voiture en janvier 2013. Lorsqu'il a déposé plainte pour le vol de son argent, le bureau du procureur d'Abou Dhabi lui a demandé de venir sur place pour répondre à quelques questions. Après l'interrogatoire, Ahmed Mansoor a découvert que sa voiture, qu'il avait garée sur le parking bien gardé du bâtiment du palais de justice, avait été volée. Il a déposé une nouvelle plainte pour le vol de son véhicule. Toutefois, la police n'a pas fourni de rapport à ce sujet. Sans rapport de police, la compagnie d'assurance d'Ahmed Mansoor refuse de l'indemniser pour ce véhicule. Cette voiture n'a jamais été retrouvée, et la personne qui l'a volée n'a jamais été arrêtée. Ahmed Mansoor a déposé plusieurs plaintes auprès de la police et d'organes officiels ; il n'a obtenu aucune information sur la progression des enquêtes sur les agressions, les menaces de mort et autres actes de harcèlement.

Nom : Ahmed Mansoor
Homme

AU 200/15, MDE 25/2464/2015, 17 septembre 2015